

Niveau Haut



NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
 NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	FR	FR	All.v	ETEL	PV
	Espace libre diamètre 1.50m	Réfrigérateur		Allège vitrée	Tableau électrique	Pare-vue
	Aire de manœuvre	Cuison		Fenêtre	Placard	Robinet de puisage
	Soffites et Faux plafonds hauteur minimale: 2m20	Lave-vaisselle		Porte-fenêtre	Volet roulant	
		Lave-linge		Garde-corps	Volet roulant Elec	

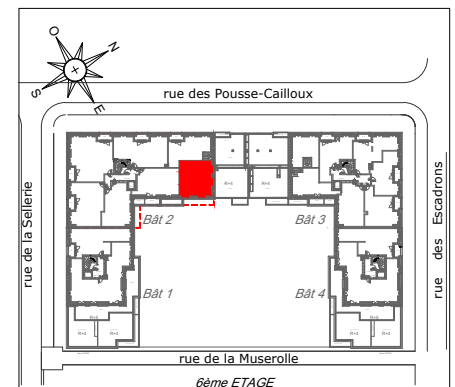
Résidence SISLEY

ZAC BOSSUT
 LOT 14 - Rue de la Muserolle
 95300 PONTOISE



LOT n° 256
 4P duplex 6ème Etage Bât.2

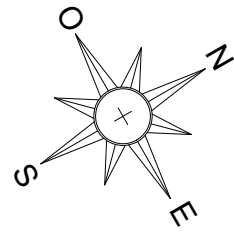
5ème étage	6ème étage	Surface	Total
Entrée		4.60 m ²	38.15 m ²
Séjour / Cuisine		27.85 m ²	
SDB / WC		5.70 m ²	
Dégagement		3.10 m ²	45.50 m ²
Chambre 1		11.20 m ²	
Chambre 2		10.10 m ²	
Chambre 3		10.00 m ²	
SDB		4.80 m ²	
WC		1.10 m ²	
Dressing		5.20 m ²	
SURFACE HABITABLE		83.65 m²	
Terrasse		47.35 m ²	
Balcon		9.70 m ²	
TOTAL PRIVATIF		140.70 m²	



MAITRISE D'OUVRAGE



DATE	indice
20 septembre 2022	A



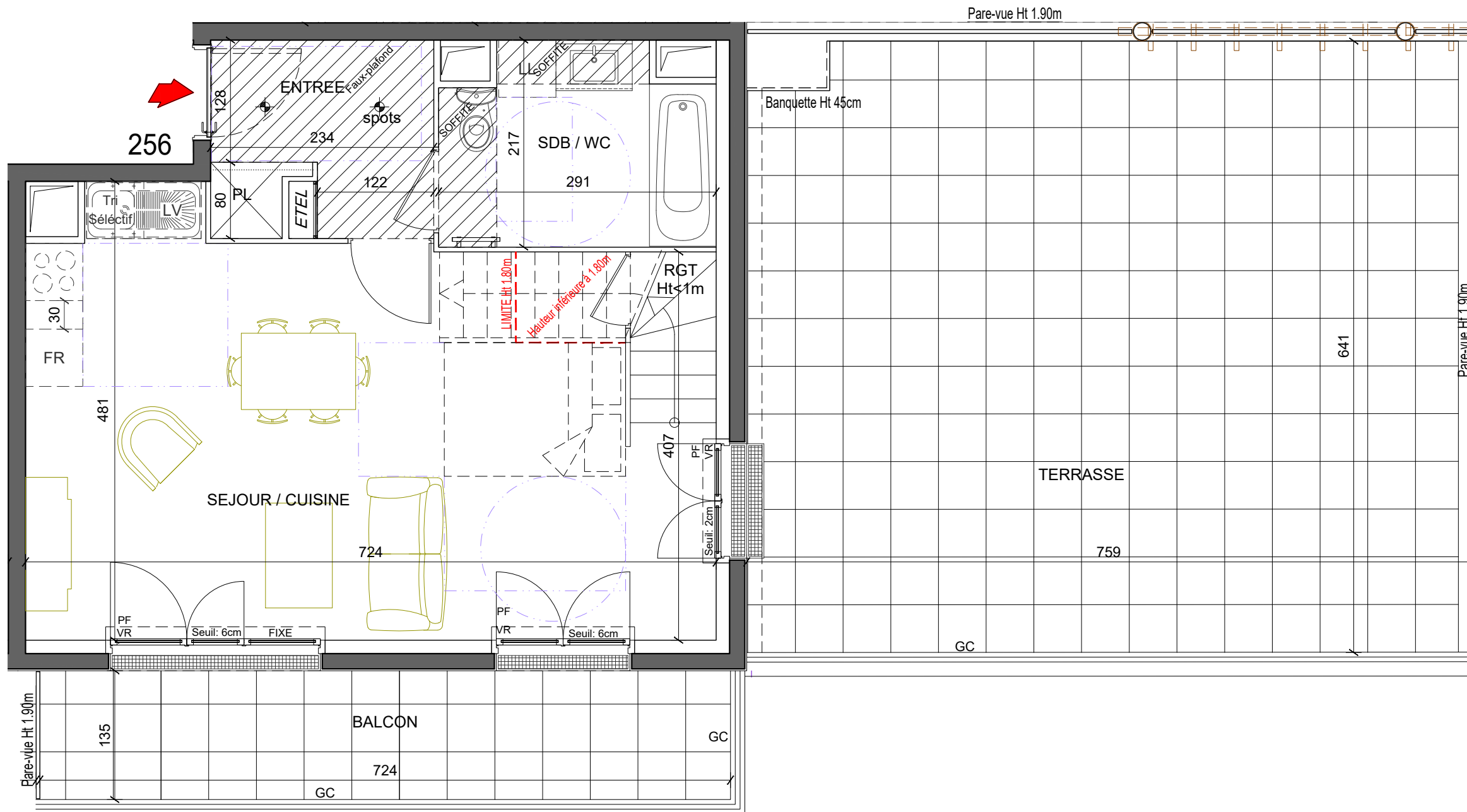
Résidence SISLEY

ZAC BOSSUT
LOT 14 - Rue de la Muserolle
95300 PONTOISE



LOT n° 256
4P duplex 5ème Etage Bât.2

5ème étage	6ème étage	Surface (m²)	Total
Entrée		4.60	38.15
Séjour / Cuisine		27.85	
SDB / WC		5.70	
Dégagement		3.10	45.50
Chambre 1		11.20	
Chambre 2		10.10	
Chambre 3		10.00	
SDB		4.80	
WC		1.10	
Dressing		5.20	
SURFACE HABITABLE		83.65	
Terrasse		47.35	
Balcon		9.70	
TOTAL PRIVATIF		140.70	

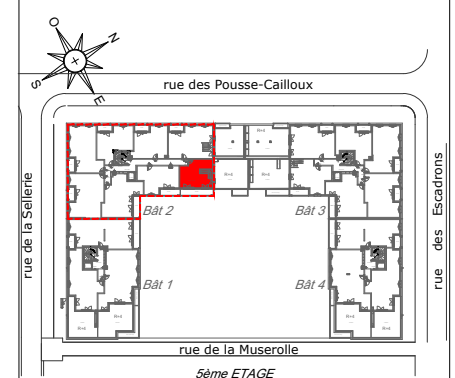


Niveau Bas



NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	FR	FR	All.v	ETEL	PV
○	Espace libre diamètre 1.50m	Réfrigérateur	○	Allège vitrée	Tableau électrique	Pare-vue
□	Aire de manoeuvre	Cuisson	○	Fenêtre	PL Placard	RP Robinet de puisage
□	Soffites et Faux plafonds hauteur minimale: 2m20	LV Lave-vaisselle	○	Porte-fenêtre	VR Volet roulant	
		LL Lave-linge	○	GC Garde-corps	VR EI Volet roulant Elec	



MAITRISE D'OUVRAGE



DATE	indice
20 septembre 2022	A